

**Mandat MA4030.11 Michel Losey/Emanuel Waeber/Michel Zadory/Pierre-André Page/Gilles Schorderet/Charles Brönnimann/Alfons Piller/Ueli Johner-Etter (remplace Joseph Binz)/Katharina Thalmann-Bolz (remplace Jean-Claude Rossier)/Roger Schuwey (modification de l'ordonnance concernant les réductions des primes d'assurance-maladie et le règlement sur les bourses d'études)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). Je vais commencer par cette interrogation: Trouvez-vous normal que, pour deux déclarations qui arrivent avec un revenu imposable de 50 000 francs et une fortune identique, un contribuable a le droit de bénéficier d'aide pour les bourses d'études ainsi que de subsides pour la prime de caisse-maladie tandis que l'autre contribuable ne peut pas bénéficier de ces aides à cause de son statut professionnel, qui oblige ce contribuable à mentionner, dans la déclaration, des éléments bruts sur le revenu qui prennent en compte les intérêts commerciaux et les frais d'immeubles commerciaux en ajout du revenu réel de cet indépendant? La réponse est évidente, cette situation est inéquitable et doit être corrigée.

J'ai déposé une question écrite en février 2010. La réponse du Conseil d'Etat laissait apparaître un état de la situation qui les satisfaisait et le mandat permet aujourd'hui de revenir sur cette situation inégalitaire. Le Conseil d'Etat, cette fois, propose d'accepter le mandat et je l'en remercie. J'ai juste une petite interrogation par rapport au dernier paragraphe contenu dans la réponse au mandat, c'est l'élément de l'application du mandat. On sait que le mandat demande qu'une réponse doit être fournie au Grand Conseil ou qu'une prise de position du Conseil d'Etat doit être faite au Grand Conseil dans un délai de cinq mois, ce qui est à peu près le cas en la matière. Si le mandat est accepté, la mise en application doit se faire dans l'année qui suit. Alors on voit qu'il y a quelques réserves de la part du Conseil d'Etat.

J'aimerais savoir comment le Conseil d'Etat, si le Grand Conseil accepte, va se comporter dans cette situation.

Ce que je vous demande donc, c'est de soutenir ce mandat, qui permettra d'avoir une égalité de traitement entre tous les contribuables.

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Kollege Losey mit einigen Mitunterzeichneten weist mit diesem Antrag auf eine offensichtliche Ungleichbehandlung im Zusammenhang mit der Prüfung von Gesuchen für Prämienverbilligung respektive für Stipendien zwischen Selbständigerwerbenden und Lohnbezüglern hin. Effektiv ist die heute gültige Schwelle von 150 000 Franken Bruttoeinkommen pro Jahr respektive 1 Million Franken Bruttovermögen, welche nicht überschritten werden darf, damit ein Gesuch überhaupt geprüft wird, nicht die gleich hohe Hürde für Selbständigerwerbende wie für Lohnbezüglern. Das hängt, wie wir das im Bericht gesehen haben, damit zusammen, dass im Zusammenhang mit der Steuerdeklaration eine unterschiedliche Bemessung des steuertechnischen Bruttoeinkommens gemacht wird. Das steuertechnische Bruttoeinkommen von Selbständigen fällt in der Regel höher aus, weil zusätzliche Komponenten dazugerechnet werden, welche aber dann in der Berechnung des Nettoeinkommens – aber das Nettoeinkommen wiederum ist nicht relevant für die Prüfung – wieder wegfallen.

Der vom Staatsrat vorgeschlagene Lösungsweg verwirrt zwar in einem ersten Moment, da es nach einer Lösung nach dem Giesskannenprinzip aussieht. Vorgesehen ist eine Erhöhung der Schwelle neu auf 200 000 Franken respektive 1,5 Millionen Franken für alle Bürgerinnen und Bürger, also nicht nur für die selbständig Erwerbenden. Bei näherer Analyse ist aber festzuhalten, dass es sich bei diesen Beträgen von 200 000 Franken respektive 1,5 Millionen Franken lediglich um die Limiten handelt, welche die Prüfung von Gesuchen grundsätzlich zulassen, was aber noch lange nicht heisst, dass alle diese Gesuchsteller nach der Detailprüfung effektiv akzeptiert werden und einen Zustupf erhalten. Bei Lohnbezüglern kann man davon ausgehen, dass auch bei höheren Limiten nicht wesentlich mehr Leute mit einem entsprechenden steuerbaren Einkommen von dieser neuen Lösung profitieren können. Auf der anderen Seite aber – und das wäre ja auch das Ziel des Vorstosses – würde man für Selbständigerwerbende eine Öffnung machen.

Hinsichtlich der aktuellen Finanzlage sind 410 000 Franken natürlich nicht einfach wenig Geld, das wir hier einsetzen wollen. Trotzdem ist die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei einstimmig der Meinung, dass wir diesem Vorschlag, so wie er heute auf dem Tisch ist, zustimmen können.

**Thomet René** (*PS/SP, SC*). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis membre du comité de l'association Services aux patients de Fribourg.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 4 novembre 2011, *BGC* novembre 2011 pp. 2622ss.; réponse du Conseil d'Etat le 10 septembre 2012, *BGC* octobre pp. 2207ss.

Les milieux habituellement attachés aux baisses d'impôt demandent aujourd'hui une adaptation à la hausse des limites de revenu brut et de fortune brute figurant dans l'ordonnance fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie et dans le règlement sur les bourses et prêts d'études.

Après analyse, le groupe socialiste est très partagé sur le but et les conséquences d'une telle proposition au moment où se profilent des mesures d'économie où on ne manquera pas de revendiquer une symétrie des sacrifices. L'agriculture, en particulier, paie l'image d'un secteur disposant d'importants moyens financiers, bénéficiant d'importants revenus par le biais des paiements directs, arborant de rutilantes machines correspondant à une mécanisation démesurée. Cependant, nous savons que cette image n'est pas la réalité de tous les paysans et que certains connaissent de réelles difficultés. Le mandat concerne aussi l'ensemble des indépendants. Là aussi, tous ne connaissent pas la même situation.

Alors, ayant aussi pris en compte que le Conseil d'Etat modifiera les dispositions d'exécution en matière de réduction des primes et de subsides de formation dans le sens que, pour les agriculteurs dont l'agriculture est l'activité principale, seuls 4% au lieu de 5% de la fortune imposable seront ajoutés au revenu net, une partie du groupe socialiste soutiendra ce mandat.

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). Je remercie le Conseil d'Etat, qui nous propose d'accepter ce mandat. Ce mandat nous permet de supprimer une injustice flagrante dans l'octroi des bourses et des prêts d'études et des réductions des primes d'assurance-maladie.

L'exemple donné par notre collègue, M. le Député Michel Losey, est suffisamment parlant, je ne vais pas insister sur cette évidence. La discussion sur les limites de fortune avait eu lieu en commission parlementaire. Le Conseil d'Etat nous dit dans sa réponse: *«Il est à signaler que lors des débats parlementaires sur le règlement précité, ces limites n'ont fait l'objet d'aucune contestation.»*

Nous en avons discuté en commission parlementaire et je constate que nous avons fait une erreur. Nous aurions dû le répéter en plénum afin que cela figure dans le procès-verbal du Grand Conseil. C'était une erreur de notre part. Finalement, je constate que, pour les propositions qui ne sont pas suivies en commission, on devrait chaque fois revenir à la charge. Malheureusement, cela rallonge les débats mais au moins cela figurerait dans le procès-verbal. Nous avons perdu en commission, c'est vrai, mais si nous étions reve-

nus à la charge, vous auriez pu constater, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, qu'il y a longtemps que nous parlons de cette procédure. Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a longtemps que nous essayons de corriger cette injustice entre contribuables fribourgeois.

Je vous demande donc de modifier rapidement ces règlements, également les programmes informatiques liés à cette injustice. Le Conseil d'Etat a le devoir de le faire dans l'année. Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, soutiendra ce mandat.

**Wüthrich Peter** (PLR/FDP, BR). Le mandat Losey relève une inégalité de traitement des indépendants face aux contribuables salariés en ce qui concerne les seuils donnant droit aux réductions de prime de l'assurance-maladie, idem pour les bourses et les prêts d'études.

Le Conseil d'Etat relève dans sa réponse, et à juste titre, que, depuis 1996, on devrait adapter les limites de revenu brut et de fortune brute. J'insiste sur le mot «brut». Il nous indique qu'il ne s'agit nullement d'un cadeau aux riches.

Le groupe libéral-radical regrette la frilosité du Conseil d'Etat quant à l'entrée en vigueur en prétextant des contraintes techniques. Ce n'est quand même pas l'informatique qui dictera la politique mais bien l'inverse!

Avec le souci de l'égalité de traitement et la volonté d'adapter les montants à l'actualité, le groupe libéral-radical accepte la prise en considération du mandat Losey.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Le mandat accepté lors d'une précédente session avait pour but de séparer la fortune privée de la fortune commerciale d'une entreprise agricole. Ceci permet de ne pas tenir compte de la fortune commerciale pour le calcul permettant d'obtenir des bourses d'études et des subventions d'assurance-maladie. Je vous rappelle que la fortune commerciale est l'outil de travail de l'agriculteur et qu'il ne peut donc pas puiser dans cette fortune pour payer ses cotisations d'assurance-maladie, les cours de piano pour les enfants, etc.

Lors des débats, le Conseil d'Etat a relevé les problèmes techniques liés à cette décision. En proposant de baisser la prise en compte de la fortune à un taux de 4% au lieu de 5%, cumulée à l'adoption du mandat Losey dont on discute actuellement, je peux concevoir que le précédent mandat est réalisé.

Je suis tout autant étonné que notre collègue Losey par les réserves du Conseil d'Etat concernant la mise en pratique des mandats adoptés. On voit aussi qu'au niveau technique, ce problème-là a été résolu en abaissant justement la part imputée de 5 à 4% au lieu de séparer la fortune commerciale et la fortune privée. Il n'y a donc plus de problèmes techniques pour réaliser ce mandat.

Je vous propose donc d'accepter le mandat Losey dont on discute actuellement.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le mandat Losey, qui élimine une inégalité de traitement notamment pour un certain nombre d'agriculteurs, dont l'outil de travail était pris en compte, que ce soit la fortune constituée de bétail, du chédail ou encore des machines agricoles. Comme la limite du million de fortune était prise en compte, dès qu'on arrivait au-delà de ces éléments-là, l'analyse sur le dossier ne se faisait pas. Donc, il n'est pas question aujourd'hui d'une solution «arrosoir». L'augmentation des limites de 150 000 à 200 000 francs et de 1 million à 1,5 million permet l'examen du dossier. Après, les mêmes conditions prévalent pour l'ensemble des situations en fonction du calcul du revenu déterminant. Ce qui change avec l'acceptation que vous aviez déjà faite du mandat Ducotterd et que nous vous proposons de concrétiser en diminuant de 5 à 4% la prise en compte de fortune. C'est là l'élément qui va permettre également à un certain nombre d'agriculteurs de voir une acceptation des réductions de prime. C'est une situation que connaissent plusieurs familles paysannes avec plusieurs enfants, qui se voyaient refuser non pas seulement les réductions de primes mais aussi les bourses de formation, ce qui leur faisait rencontrer des situations difficiles. Avec la solution que nous vous proposons aujourd'hui et celle faite par le mandat Ducotterd, pris en considération par le Grand Conseil, nous arrivons avec une solution qui, je pense, rétablit l'égalité pour les familles d'agriculteurs et les indépendants.

En ce qui concerne la réserve que le Conseil d'Etat a faite, les montants sont prévus au plan financier 2014, donc les montants ont été intégrés. Ce que le Conseil d'Etat notait là, c'est bien évidemment toutes les réflexions en cours sur la table du Conseil d'Etat en vue de vous présenter un programme de mesures d'économie. Le Grand Conseil aura l'occasion de se prononcer sur les différentes propositions qui seront faites à ce moment. Nul doute qu'à ce moment-là, le président de la Commission des finances et de gestion pourra avoir une discussion avec M. le Député Losey pour voir quelle est la

solution la plus raisonnable à trouver dans l'intérêt de l'Etat de Fribourg.

En ce qui concerne les autres éléments, je crois que j'ai répondu à toutes les questions.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter le mandat Losey.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 87 voix contre 9. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 87.*

*Ont voté non:*

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP). *Total: 9.*

*Se sont abstenus:*

Rey (FV, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 3.*